

Tél 01.60.23.14.19  Courriel <a href="mailto:ce.0770552G@ac-creteil.fr">ce.0770552G@ac-creteil.fr</a>	<input type="checkbox"/> Maternelle <input checked="" type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Le 07/11/2023  De 18h15 à 19h30
Présidente de séance : MME ALLÈGRE		Secrétaire de séance : MME HATRAIT	

**Présents :****Municipalité :** Mme Juracek, Mme Burlot**Parents élus :** Mmes Arsène, Bouvier, Deplanche, Félix, Fraigne, Patte-Ordas**Education nationale :** Mmes Allègre, Hatrait, Pétilion, Tondu et Ms Nicolai, Meaux**Absents excusés :** Mmes Ageron, Ladoué, Mascolo, Maugeri, Millet, Simon-Gueffier, Ms Sarazin, Soulié**Absents :****1/ PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE****Présentation des participants**

- L'équipe pédagogique
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants de la commune

**Composition et rôle du conseil d'école**

(Rappel des textes de références : Code de l'éducation, article D411-1, article D411-2, article D411-3, article D411-4)

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école qui le préside, du maire et/ou de son représentant, des professeurs, des représentants des parents élus en nombre égal au nombre de classe, du délégué départemental de l'éducation nationale. L'inspecteur de l'Éducation nationale y assiste de droit. Les suppléants peuvent assister au conseil d'école, sans prendre la parole, sauf quand il remplace un titulaire absent.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre mais il peut être réuni à titre exceptionnel à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le président établit l'ordre du jour.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis sur le projet d'école et sur son fonctionnement, adopte le projet d'école, est consulté pour l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire, est informé des choix pédagogiques effectués par l'équipe enseignante.

**2/ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE****Présentation de l'équipe**

9 enseignants ; 2 AESH ; 1 psychologue de l'éducation nationale ; 1 enseignante UPE2A

**Effectifs**

À ce jour, nous avons 187 élèves : 65 CP, 63 CM1 et 59 CM2 répartis sur 7 classes (moyenne : 26,7 élèves par classe).

- 24 CP, dans la classe de Mme Pétillon,
- 25 CP, dans la classe de Mme Tondu,
- 16 CP et 8 CM1, dans la classe de Mme Simon Gueffier,
- 28 CM1, dans la classe de Mme Allègre et Mme Ladoué,
- 27 CM1, dans la classe de Mme Hatrait et Mme Ageron,
- 30 CM2, dans la classe de M Meaux,
- 29 CM2, dans la classe de M Nicolăi,

**Question des parents** : « Quel est l'avenir des CP l'an prochain ? »

**Réponse** : *On ne sait pas encore, c'est trop tôt pour le dire, cela dépendra des effectifs, s'il y aura une ouverture de la part de l'éducation nationale. On fera au mieux pour les enfants.*

*Les effectifs s'annoncent chargés (autant de futurs CP que de CM2 partants).*

### **3/ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS**

1 liste de parents APE ; 7 titulaires, 4 suppléants

339 inscrits, 210 votants, 42 blancs ou nuls, 168 exprimés

Le taux de participation est en baisse. Le taux s'élève cette année à 61.95 % contre 64.24 % l'an passé.

Les noms des parents élus sont les suivants :

Titulaires : Mmes Arsène, Benjamin, Brevet, Fauvet, Félix, Fraigne, Millet

Suppléants : Mmes Bouvier, Deplanche, Patte-Ordas et M Marie-Magdelaine

### **4/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE**

Ne peuvent voter que les enseignants, les parents titulaires ou suppléants s'il n'y pas assez de parents titulaires, le maire, son adjoint aux affaires scolaires, le DDEN, les membres du RASED ainsi que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant.

#### **Règlement intérieur**

Il s'agit d'un document officiel dont chaque article fait référence au règlement départemental des écoles de Seine et Marne.

Ainsi nous nous devons de faire appliquer les dits articles afin de rester dans le cadre prévu par la loi.

Le règlement intérieur de l'école est identique à celui de l'an passé.

La Directrice académique des services de l'éducation nationale a demandé d'insérer les dispositions suivantes dans la section Récompenses – Réprimandes - Sanctions / Mesures spécifiques (encart modifiable) : " Les dispositions du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale pourront être mises en œuvre lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école".

Est-ce qu'il y a des objections ou des demandes de modifications ?

**Question** : *Certains enfants ont des portables. Comment cela se passe-t-il ?*

*C'est l'utilisation du téléphone portable qui est interdit, le portable doit être éteint au fond du cartable, sous la responsabilité des enfants.*

**Rajout** : *Les téléphones portables et montres connectées sont interdits.*

→ Le règlement est adopté à l'unanimité.

### **Charte de la laïcité**

La charte de la laïcité doit aussi être respectée sans interprétation.

Textes de référence : Charte de la laïcité à l'École, Circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013.

Ces documents seront dans les cahiers de liaison et devront être signés par les familles.

## **5/ SÉCURITÉ À L'ÉCOLE**

### **Vigipirate**

Avec le plan Vigipirate encore actif, et au niveau **Urgence attentat** depuis le 16 octobre, aucun adulte étranger à l'école n'a le droit d'y accéder sans autorisation préalable.

Pour les intervenants et les accompagnateurs ayant accès à l'école un contrôle de l'identité ainsi qu'un contrôle visuel des sacs pourra être fait.

### **Alerte incendie**

Un nouveau système d'alarme a été installé.

Le premier exercice incendie a été réalisé le 28 septembre 2023 à 16h. Élèves et enseignants étaient prévenus. L'évacuation s'est bien déroulée, en 2 minutes et 33 secondes (fin des appels comprise).

### **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Le PPMS a été revu en début d'année avec les enseignants et l'inspection. Les lieux d'évacuation et les lieux de confinement de ont été adaptés en fonction des situations. Ce document est envoyé à l'inspection ainsi qu'à la municipalité.

Un PPMS attentat-intrusion et un exercice de confinement de type tempête seront effectués dans l'année. Nous attendons les directives de l'éducation nationale.

Ces exercices (incendie et PPMS) permettent de mettre en évidence et de faire remonter au niveau académique les problèmes relevés. Cela permet aussi à l'école de réajuster certains points.

### **DUERP (Document Unique de l'Évaluation des Risques Professionnels)**

Le DUERP va être revu avec la mairie et des parents d'élèves plus tard dans l'année.

## **6/ VIE DE L'ÉCOLE**

### **APC (Aide Pédagogique Complémentaire)**

Elles ont lieu sur la pause méridienne avec des élèves identifiés. Les parents sont prévenus à l'avance les informant des dates, heures et des objectifs de ces APC. Elles ne se font qu'avec leur accord.

### **Aides spécifiques**

PAI (projet d'accueil individualisé) : pour les élèves présentant des pathologies ou des allergies nécessitant des traitements spécifiques.

PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : pour les élèves présentant des troubles des apprentissages.

PPS (projet personnalisé de scolarisation) : pour les élèves présentant des handicaps.

Ces trois plans relèvent d'un avis médical.

PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) : pour les élèves ayant des difficultés scolaires identifiées ; il permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par certains élèves dans l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun.

La municipalité, en partenariat avec la CAF, va reprendre le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) réservé aux CM2. Il s'agit d'une prise en charge 2 fois par semaine par des encadrants spécialisés. Il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs mais plutôt d'une aide au développement de l'autonomie et la prise de confiance. Ce dispositif sera proposé à certains enfant par les enseignants et une réunion d'information sera proposé en mairie le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

### **Projet d'école**

Nous avons élaboré un projet d'école qui a été validé par l'inspection de circonscription.

Voici les 3 orientations :

Orientation n° 1 : Développer les connaissances langagières des élèves pour améliorer l'expression orale, l'accès au sens des textes et la capacité à rédiger des textes variés.

Orientation n° 2 : Transformer le rapport au savoir mathématique chez les élèves afin de renforcer leur engagement et leur sentiment de compétence.

Orientation n° 3 : Apprendre à entretenir sa santé en connaissant les principes d'une bonne hygiène de vie.

### **Evaluations nationales CP et CM1**

Les élèves ont été évalués courant septembre en français et en mathématiques. Ce sont des tests de positionnement. Les résultats permettent d'apprécier d'un point de vue individuel et collectif les acquis et d'ancrer les apprentissages des élèves durant l'année scolaire.

Les résultats ont été transmis aux familles et des rendez-vous individuels ont été proposés.

Les CP seront à nouveau évalués en janvier.

### **Intervenants**

Grâce à la municipalité, l'école bénéficie encore cette année des interventions en musique et sport.

- Musique : Monsieur Diaz intervient pour toutes les classes les lundis.

- Sport :

Monsieur Bernard intervient pour toutes les classes les mardis et jeudis et M Sala pour la classe de Mme Simon-Gueffier en CP-CM1 (regroupement des CP avec une autre classe de Tessan, et même chose pour les CM1).

Monsieur Bourdeau, professeur de tennis, intervient sur les 2 classes de CM1 les lundis matin suivant un roulement.

### **Piscine**

Les priorités nationales pour l'enseignement de la natation s'orientent vers un apprentissage massé en CM2. Le coût des bus est pris en charge par la mairie.

Cette année encore, les séances se déroulent tous les jours sur 2 semaines à la piscine Frot (du 6 au 17 novembre).

### **Bibliothèque intercommunale**

Les accueils ont lieu tous les mardis après-midi pour les CP et les CM1. Un roulement est organisé à l'avance, jusqu'au mois de juin.

Les CM2 ne fréquentent pas la bibliothèque car un rallye lecture sera organisé lors du 3<sup>e</sup> trimestre.

Participation des CP à la Ronde des livres : 5 livres seront remis aux enfants qui les lisent à la maison avec l'aide des parents, les ramènent à l'école et les échangent. Quand tous les enfants auront lu les 5 livres, échange avec la maîtresse en classe puis vote du livre préféré dans la classe. La bibliothèque offrira le livre choisi à la classe.

### **Projets**

- Intervention de l'infirmière scolaire, Mme Carvin, pour les CP sur l'hygiène buccodentaire. Les CM1 auront une intervention sur Apprendre à Porter secours et les CM2 sur la puberté.

**Question : Est-ce que les parents pourraient avoir l'information de ce dont l'infirmière va parler car des enfants ont été choqués l'an dernier ? Réponse : l'intervention de l'infirmière correspond aux programmes scolaires, les enseignants sont présents en classe lors de l'intervention et veille au respect des programmes. Il est possible de demander au médecin si certains enfants à pathologie particulière sont inaptes à bénéficier de cette intervention.**

- Participation des CM1 et CM2 à la commémoration du 11 novembre.
- Participation des CP au Téléthon le vendredi 8 décembre
- Marché de Noël le 19 décembre avec l'école Bailly.
- Cross des écoles se tiendra le 25 mai (décalé au 1<sup>er</sup> juin si report)
- Cérémonie des CM2 le 28 juin. Les parents devront inscrire leur enfant par mail ou bien à l'accueil de la mairie pour la cérémonie également, pas seulement pour la boum (les diplômes doivent être préparés).
- Réalisation d'une fresque sous le préau de l'école avec aménagement d'un coin lecture avec participation des enfants.
- Des sorties auront lieu (précisions au 2<sup>ème</sup> conseil d'école)
- Sortie au golf des CM1 reportée aux beaux jours si possible, la sortie se fera à pied, il s'agit d'un choix et non d'un refus de paiement de l'APE ou de la mairie.

## **7/ TRAVAUX**

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'ensemble des travaux effectués.

### □ Travaux demandés et réalisés :

- Achat d'un ordinateur pour la classe de Mme Pétilion.
- Le radiateur de la classe 4 a été refixé.
- Le tableau de la classe 3 a été changé.
- Des prises électriques dans la classe 7, dans le bureau ainsi que dans la salle des maitres ont été créées.
- Travaux du quotidien.

### □ Travaux ou demandes non effectués ; demande maintenue :

- Serait-il possible d'équiper des classes de nouveaux bureaux d'élèves individuels réglables ?

### □ Nouvelles demandes :

- Serait-il possible d'installer un tableau blanc dans la classe 6 ?
- Serait-il possible d'installer une cloche dans la cour en guise de sonnerie ?
- Serait-il possible de repeindre l'intérieur du bâtiment central ?

## **8/ COOPÉRATIVE SCOLAIRE**

Le bureau est composé de 3 membres : Mme Pétilion est présidente, Mme Tondu est trésorière et Mme Allègre est secrétaire.

A ce jour, il y a 4104.70 € sur le compte de la coopérative scolaire.

Cette année encore, l'équipe enseignante a fait appel à la générosité des parents ce qui a permis de récolter 2875 euros. Les enseignants remercient les parents.

Avec cet argent, l'école a notamment abonné chaque classe à différents magazines.

La coopérative permettra également de financer une partie des sorties scolaires.

Pour clôturer les comptes à la fin de l'année scolaire, le bureau fera appel à deux personnes extérieures dont au moins un parent d'élève.

## **DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE**

Vendredi 1er mars 18h15

Vendredi 21 juin 18h15

**Séance levée à 19 h 30**